



Le 2 juillet 2015

Par dépôt électronique (SDÉ) et par poste

M^e Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
800, Place Victoria, bureau 2.55
Montréal, Québec
H4Z 1A2

Me Éric Fraser
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3596
Télec. : (514) 289-2007
C. élec. : fraser.eric@hydro.qc.ca

OBJET : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2015-2016 – Phase 2
Demande de mise en place d'un mécanisme de récupération des coûts liés à des événements imprévisibles en réseaux autonomes
Dossier Régie : R-3905-2014
Notre dossier : R050062 ÉF

Chère consœur,

Par la présente, Hydro-Québec Distribution répond à votre lettre du 25 juin 2015 concernant la planification de l'audience du dossier mentionné en titre.

Le Distributeur présentera un seul panel qui sera en mesure d'aborder l'ensemble de la preuve. Sous réserve de certaines modifications que le Distributeur se réserve le droit d'apporter, au besoin, le panel sera composé des personnes suivantes :

- Mme Lyne Desmarais, Contrôleur – Hydro-Québec Distribution;
- M. François Hébert, Directeur Affaires réglementaires et environnement — Hydro-Québec Distribution;
- M. Stéphane Pépin, Directeur Finance internationale, Encaisse et services financiers, Vice-présidence Finances, Trésorerie & caisse de retraite — Hydro-Québec.

Le Distributeur n'entend faire aucune présentation. L'adoption de la preuve ne devrait donc pas requérir plus de 5 minutes. Le Distributeur se réserve le droit de procéder à de courts contre-interrogatoires (environ 10 minutes) pour chaque intervenant. Enfin, le temps prévu pour présenter l'argumentation est de 40 minutes.

Croyant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Éric Fraser
Éric Fraser

ÉF/sg

c.c.: Intervenants (*par courriel seulement*)